

Dans les cantons romands

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **50 (1962)**

Heft 22

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

FRIBOURG

Comment un député fribourgeois apprécie sa "consœur" vaudoise

M. Gérard Glasson, député et rédacteur de « La Gruyère », à Bulle, dans un de ses savoureux « Coup de crayon » dont il a le secret, évoque avec humour, justesse et sensibilité la politique au Pays de Fribourg et le rôle d'une femme au parlement vaudois. Nous sommes heureuses de vous le soumettre.

La rapporteuse

C'est entendu ! Les Dzodsets sont des anti-féministes farouches. Point de suffragettes dans les conseils de la nation ! Le canton de Fribourg doit être gouverné par les hommes. Ceux-ci ont, d'ailleurs, fait leurs preuves (220 millions de dette publique). Les femmes, quant à elles, sont taillées pour laver la vaisselle, torcher les gosses et... attendre leur citoyen de mari, lorsque ce dernier rentre tard d'une assemblée électorale. Cet heureux pays est donc géré de mâle façon. Ce sont de graves messieurs qui s'occupent de tous les problèmes. Ils se prononcent, en parfaits connaissances, sur l'aménagement des jardins d'enfants, le programme des classes de filles, la tutelle des orphelins. Lorsqu'une adolescente a commis une bêtise, elle est traduite devant un tribunal strictement masculin. Ce sont des juges à moustache qui s'occupent de la punition ou du relèvement de la coupable.

Les Vaudois, eux, ont pensé que leurs chères moitiés pourraient rendre quelque service, même dans la république. Ils leur ont donné le droit de vote. Bien plus, ils ont admis leur éligibilité. Et il est des Vaudoises qui siègent au Grand Conseil. Il en est même une, Mme Olga Cardis, qui fait partie de la Commission de gestion de l'Etat. Je ne connais point cette personne. J'ignore son étiquette politique. Mais je prétends qu'elle peut en remontrer à bien des parlementaires chevronnés. Et pourquoi ? Parce que j'ai lu, dans la presse, le rapport qu'elle a présenté à la tribune sur l'Ecole des sourds-muets de Moudon. On sait ce que sont, habituellement, ces morceaux d'éloquence. Le rapporteur détaille le budget et les comptes. Il estime que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Il adresse des félicitations à la ronde. Et il ferme son

dossier, flatté d'avoir pris la parole avec distinction, content d'avoir eu l'approbation du gouvernement et fier d'avoir son nom imprimé dans les journaux qui rendront compte des débats.

Eh ! bien, Mme Cardis ne se satisfait pas d'une semblable gloire. Voici en quels termes elle s'est, notamment, exprimée sur la maison qui héberge les mioches atteints de surdité :

Très modestement, presque pauvrement installés, les dortoirs auraient grand besoin d'être repeints, transformés en chambres pour faciliter soins, surveillance, bon ordre, et devraient être pourvus de lits convenables : le rapport de 1960 émettait déjà le vœu qu'ils soient remplacés. Les petits coffres de bois dans lesquels les enfants rangent leurs effets demandent aussi à l'être. Il nous semble que l'eau chaude et les douches installées aux étages permettraient une sage économie de temps et de peine. Une couche de peinture, de gais rideaux et quelques petits aménagements rajouteraient la salle à manger et celle de jeux. Les tout petits n'ont pas leur salle d'école, ce qui en fait des nomades dans la maison. Il n'y a pas de salle de travaux manuels, pas de toilettes pour le corps enseignant.

Voilà un langage de femme, de maman, dirais-je ! Le député en jupons n'a pas seulement examiné le bilan de l'institution. Mme Cardis n'a pas simplement écouté les propos de la direction. Elle a vu les choses de son regard maternel. Son cœur s'est ému devant ces petits pensionnaires, logés dans un vieux bâtiment délabré, mal couchés, condamnés à un décor bouleversant de tristesse. Prisonniers de leur infirmité, ils le sont encore de cet immeuble sans joie qui leur est attribué. Mme Cardis a ressenti cette misère. Et elle a parlé, crânement, devant tout le parlement vaudois rassemblé. Ah ! que Fribourg aurait, parfois, besoin de posséder de telles rapporteuses...

Pour copie conforme : G. V.

VAUD

Les femmes dans les conseils communaux vaudois

Depuis l'automne dernier, environ 200 femmes font partie des conseils communaux dans le canton de Vaud. Mais il existe toutefois encore des communes où les femmes ne sont pas représentées. C'était notamment le cas d'Aubonne. Cette lacune vient d'être comblée. Lors de sa dernière séance, le Conseil a assermenté Mme Renaud-Falconnier en remplacement de M. Louis Magnenet, décédé.

S. F.

Greffière

Le Tribunal cantonal a nommé greffière de la Justice de paix du cercle de la Tour-de-Peilz, le 19 juillet, Mme Andrée Chevalley.

Au Conseil communal

Mme Jeanne Dufey ayant donné sa démission de secrétaire municipale à St-Sulpice, elle a été remplacée par Mme Gennaro.

Vacances pour mères et femmes seules

Comme les années précédentes, les Unions chrétiennes féminines vaudoises organisent, du 10 au 15 et du 24 au 29 septembre, à Crêt-Bérard, deux séjours d'une semaine chacun pour mères fatiguées et femmes seules. Le programme comprend des causeries le matin, les après-midi libres et deux soirées musicales.

Une garderie d'enfants à l'Hôpital cantonal

L'Association nationale des infirmières et des infirmières ayant été réorganisée, l'Association d'infirmières et d'infirmiers diplômés de l'Hôpital cantonal de Lausanne est devenue le Groupement des anciens élèves de l'Ecole d'infirmières de l'Hôpital cantonal. Ce groupement, pour fêter le trentième anniversaire de l'école, le 27 octobre, organise une grande manifestation, dont le bénéfice servira à la création d'une garderie d'enfants qui permettra aux mères de famille infirmières de travailler à l'Hôpital tout en se libérant du souci de leurs petits enfants. On espère ainsi pallier dans une certaine mesure au manque croissant de personnel para-médical.

Memento

Le Soroptimist-Club de Lausanne, union féminine interprofessionnelle, reprendra prochainement son activité, après quelques semaines de relâche.

Une conférence de Mme Madeleine Rambert, psychanalyste, est prévue pour jeudi 20 septembre. Le comité 1962-1963 est ainsi formé :

Mme Ariane Debrot-Kraft, présidente ; Mme Suzanne Cornaz, 1re vice-prés ; Mme Anne-Claire Cartier, 2e vice-prés ; Mme Georgette Randin, 1e secr ; Mme Emy Zorn, 2e secr ; Mme Elly Francfort, trésor.

Une démission

Mlle Catherine Mercier, institutrice, fille de Mme Mercier-Campiche, docteur ès lettres à Lausanne, depuis le 1er janvier 1960, secrétaire du Conseil communal de Bex, a donné sa démission. On lui cherche un ou une successeur. Un surcroît d'occupations a dicté cette démission, à moins que ce soit l'atmosphère, pour le moins spéciale, qui caractérise, depuis longtemps, le Conseil communal de Bex...

Les citoyennes lausannoises

Le groupe de Lausanne de l'Association vaudoise des citoyennes a tenu son assemblée, le 29 mai, sous la présidence de Mme L. Zanchi, qui a rappelé les problèmes qui préoccupent les citoyennes, spécialement sur le plan fédéral : le salaire égal à travail égal, la révision de la loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents, qui exige des femmes des cotisations plus élevées que des hommes, la récupération des pensions alimentaires dues par les débiteurs à l'étranger, qui fait l'objet d'une convention internationale non ratifiée par la Suisse, etc.

Le comité a été réélu pour trois ans : Milles S. Bischoff, licenciée ès sciences sociales, maîtresse au collège de Bèthusy, Pierrette Blanc, licenciée en droit, journaliste, remplaceront Mme L. Andersen et Mme Fischer, juriste, démissionnaires.

Vous lirez la suite de nos informations romandes en page 4.

GENÈVE

Que font les organisations féminines en faveur des femmes dans le monde ?

Bien des choses, et chacune d'entre vous a été sollicitée de collaborer à telle ou telle œuvre d'entraide. Mais depuis longtemps les organisations internationales, les fédérations de nos sociétés s'efforcent d'agir sur un plan plus vaste, celui des Nations Unies.

Chaque année, lorsque le Conseil économique et social se réunit à Genève, pour sa session d'été, on a l'occasion de faire le point et de constater où en sont les progrès que l'on s'efforce d'obtenir.

Dans les pays en voie de développement

Ainsi, qu'en est-il de l'aide aux pays en voie de développement ? Vous êtes toutes atteintes par le slogan mille fois répété « Du pain pour le prochain ». Cette action s'insère dans un vaste plan de secours, parti des Nations Unies, et dont il fut question au Conseil cet été. Les organisations féminines ont, à cette occasion, rappelé qu'une décision de l'Assemblée générale s'engage à ne pas oublier les femmes dans ces pays moins favorisés que les nôtres. Lorsqu'on distribue de l'aide, les plus faibles risquent d'être oubliés, il était bon d'insister pour que, par une récente résolution, on réclame à nouveau l'assistance des Nations Unies pour les progrès de la femme dans les pays en voie de développement. Ceci est d'autant plus opportun que l'Assemblée a proclamé en décembre dernier l'ouverture d'une **Décennie pour le développement**, pendant laquelle on s'engage à réaliser un programme économique ininterrompu.

Chez nous...

La revendication « à travail égal, salaire égal » était, comme de coutume, à l'ordre du jour. Nous savons par expérience, en Suisse, qu'il est difficile de la faire admettre. Voilà des années que, sous divers prétextes, le Conseil des Etats s'oppose à la ratification par notre pays de la convention N° 100, émanant de l'Organisation internationale du travail sur l'égalité de salaire. La résolution du Conseil invite les groupements féminins de tous les pays à travailler pour aboutir au résultat. Nous sommes donc spécialement visées et nous savons que l'Alliance de sociétés féminines suisses n'épargne pas sa peine pour persuader nos députés.

... et un peu partout

L'étude des **lois successorales** a été poursuivie et une résolution préconise l'égalité des hommes et des femmes afin que les unes et les autres jouissent du même rang dans l'ordre successoral, qu'ils bénéficient d'une égalité des droits et que la part successorale de la veuve soit égale à celle du veuf.

Les Nations Unies avaient publié une brochure sur la **Condition juridique de la femme mariée**, cette brochure était très utile, aussi est-elle épuisée. Le Conseil demande qu'on la réédite et qu'on la complète car, chaque année, il se produit des modifications dans les législations des diverses nations.

Ces brochures étaient très utilisées notamment lors des **cycles d'études**, c'est-à-dire lors des conférences convoquées par les Nations Unies, dans l'une ou l'autre région du globe. Un certain nombre de problèmes concernant la situation de la femme sont étudiées tout à tour devant un public féminin venu de près ou de loin. On procède à cette occasion à une véritable éducation civique et humaine de la population, on fait connaître et apprécier les principes qui sont à la base de la Charte des Nations Unies, on provoque des échanges de vues, des comparaisons entre les lois et les coutumes de peuples divers. Les représentantes des organisations féminines et les déléguées gouvernementales ont insisté pour qu'on organise des nouveaux cycles

Le SOS du M.J.S.R.

Le Mouvement de la jeunesse suisse romande lance un **S.O.S.** pour continuer leur tâche, les diverses sections ont besoin de nouveaux membres. Le Mouvement envoie quelque 700 enfants déshérités en vacances ; il en prend en charge beaucoup d'autres de différentes manières ; il distribue des layettes, prête des berceaux, etc.

Essayons donc d'amener quelques jeunes membres au Mouvement, cette véritable institution romande dont notre société a vraiment besoin.

d'études, autant que les fonds disponibles le permettent.

Naturellement, pour participer utilement à ce genre de conférences, il faut avoir bénéficié d'un minimum d'instruction, c'est pourquoi une autre résolution du Conseil réclame derechef l'accès des **jeunes filles et des femmes à l'enseignement primaire**. Cette demande qui nous paraît fort simple est en réalité fort difficile à satisfaire. D'une part, dans de nombreux peuples, on juge inutile de donner de l'instruction aux filles et, d'autre part, la pénurie d'instituteurs, d'institutrices et de matériel scolaire est grave.

Souhaitons bon succès à ces efforts qui tentent d'améliorer la condition humaine.

IN MEMORIAM

Emilie Trembley

L'Union des femmes de Genève est en deuil ; l'un de ses plus anciens membres, Mlle Emilie Trembley, entrée en 1917, est décédée cet été, après une maladie de plusieurs mois.

Cette Genevoise de vieille souche, aimait à dire : « Les Genevoises ne sont heureuses que lorsqu'elles peuvent grogner un peu ! » Mais plutôt que de grogner, et combien d'occasions n'en aurait-elle pas eues au cours de ses quarante-cinq années de présence active à l'U. des F. ? Emilie Trembley a choisi de s'intéresser à toutes les initiatives, à tous les projets suscités autour d'elle. Et comme elle avait une telle humeur que de talent épistolaire, c'est avec un enthousiasme qu'elle a occupé successivement les différents postes du comité de l'U. des F. Entrée en 1934, elle en fut présidente de 1938 à 1944 ; elle a également assumé la présidence de la bibliothèque dont, avec son amie Mlle Jeanne Borel, elle a réussi à faire un réel instrument de culture.

Etre membre de l'U. des F. c'est s'intéresser à diverses activités sociales ; c'est ainsi qu'Emilie Trembley a travaillé pour faire entrer des femmes dans les commissions officielles. A force de peine, elle a obtenu que l'Union soit représentée dans la « Commission de la fondation officielle de l'enfance ». C'est elle aussi qui, en 1943, un parrainage de l'U. des F. pour un enfant suisse de l'étranger. Très patriote, Emilie Trembley a toujours pris part aux événements saillants de la vie genevoise et suisse.

Dotée d'un incomparable talent de comédienne compléti par un don peu habituel pour la rédaction de textes aussi bien en vers qu'en prose, combien de fois n'a-t-elle pas fait rire aux larmes les auditoires charmés de nos fêtes de l'Escalade ?

En 1941, pour célébrer le cinquantenaire de la fondation de l'Union des femmes, le déjeuner qu'elle organisa à l'Hôtel Beau-Séjour est resté dans toutes les mémoires de celles qui y assistèrent et a suscité de leur part des dons pour le « Fonds du cinquantenaire » qu'on doit à sa généreuse initiative.

Hélas ! la maladie l'a empêchée d'assister à l'inauguration des Maisons pour femmes seules, dont la création l'avait de tout temps préoccupée. Evoquons pour terminer son malicieuse sourire si plein de bonté et souvenons-nous de cette phrase du spirituel discours prononcé par Emilie Trembley au déjeuner du cinquantenaire : « Nous avons toutes une belle tâche à remplir ; que l'esprit de solidarité et l'amour de nos semblables commandent notre cœur, nos paroles et nos actes. »

A. W. F.

(ASF) — Mlle M.-L. Cornaz, directrice de l'école sociale de Genève, a été nommée par le Conseil fédéral déléguée suisse à la Conférence internationale de service social à Rio de Janeiro.

Emissions radiophoniques

Chaque semaine, vous pouvez écouter, à la radio romande, le **vendredi, à 16 h. 20** : « La Guirlande des vacances », par Nadine Jeanmonod.

NEUCHÂTEL

Présidente du Conseil général de La Chaux-de-Fonds

Le Conseil général de La Chaux-de-Fonds est présidé par Mme Marguerite Greub. C'est la première fois en Suisse qu'une femme préside une assemblée législative.

S. F.

Les grand-conseillères à l'œuvre

Les femmes élues au Grand Conseil du canton de Neuchâtel ne laissent échapper aucune occasion de plaider la cause des femmes, qu'il s'agisse des apprenties, de l'enseignement dans les écoles supérieures de jeunes filles, de l'équivalence des salaires dans l'administration, etc.

Jusqu'ici, les femmes mariées qui n'avaient pas été autorisées expressément par leur mari ou par le juge ne pouvaient pas obtenir de patente d'auberge. Le Grand Conseil, saisi d'une proposition d'une conseillère, a éliminé cette disposition par 35 voix contre 34.

S. F.